



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

COMPTE RENDU
du Conseil de la Communauté de
Communes

SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

15-2019 / DÉCISIONS DU PRÉSIDENT CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT

Le **JEUDI 11 AVRIL 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (46) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Bertrand GÉLI, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Christian BERJAUD, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Philippe DUSSEL, Pierre FRAISSÉ, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Alain MARY, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Annie VEAUTE.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Georges ARNAUD à Alain DEVILLE, Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE.

PROCURATIONS (3) : Nelly CALMET à Jean-Claude De BORTOLI, René ESCUDIER à Josette SALLES, Marie-Françoise GAUBERT à André REY,

ABSENTS EXCUSÉS (6) : Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Alexia BOUSQUET, Patricia DUSSENTY, Michel PIERSON, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 48 Votants : 51

15/ DÉCISIONS DU PRÉSIDENT CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT

Rapporteur Albert MAMY

Conformément à l'article L.5211-10 du C.G.C.T., les décisions du Président et des Vice- présidents prises en vertu des délégations font l'objet d'une information au Conseil Communautaire.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DP 2019-8 : Aérodrome -Remplacement de compteurs d'eau – Signature de l'offre présentée par l'entreprise SAS BELAUD pour un montant total de 723,96 € HT correspondant à la fourniture et la pose de 3 compteurs divisionnaires.

DP 2019-9 : Dommage sur véhicule-Réparation – Signature du devis proposé par l'entreprise FEU VERT pour un montant de 140,28 € HT correspondant à la réparation d'un véhicule.

DP 2019-10 : Informatique acquisition matériel-Service urbanisme – Signature du devis proposé par ECHO SYSTEMES pour un montant global de 4 010,82 € HT correspondant à l'acquisition :
- de 3 unités centrales HP core i7 : 3114,00 € HT
- de 3 écrans HP 27" : 626,82 € HT et de la prestation d'installation et paramétrage :270,00 € HT.

DP 2019-11 : Informatique Acquisition de matériel (Ecrans)- Signature du devis proposé par ECHO SYSTEMES pour un montant global de 417,88 € HT correspondant à l'acquisition de 2 écrans 27 pouces de marque Hewlett Packard.

DP 2019-12 : Multi-accueil à Saint-Félix Lauragais Mission de Maîtrise d'œuvre – Signature avec l'entreprise STUDIO K pour un montant total de 50 040, 00 € HT correspondant au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un multi-accueil à Saint-Félix Lauragais.

DP 2019-13 : SAINT-FERRÉOL Étude de sols (type G1) Base de loisirs – Signature de l'offre proposée par SARL SOLINGEO pour un montant de 2 515,00 € HT, correspondant à la « mission d'études de sols (type G1) » dans le cadre de la construction de la nouvelle base de loisirs, site de Saint-Ferréol.

DP 2019-14 : Maison de Services au public de Revel - Remplacement du Totem – Signature de l'offre proposée par FRESHCORE pour un montant global de 1 894,07 € HT correspondant à la création graphique, la fabrication et la pose du Totem.

DP 2019-15 : PLU Sorèze modification simplifiée choix du prestataire atelier ATU – Signature de l'offre proposée par Atelier Aménagement du territoire et Urbanisme « A.T.0 » pour un montant 13 550 € HT correspondant à la réalisation des dossiers relatifs aux procédures de modification simplifiée et de révision allégée du PLU de la commune de Sorèze.

DP 2019-16 : GFI Prologiciels Hébergement année 2019 3ème et dernière reconduction – Signature de l'offre proposée par GFI pour un montant annuel de 2717,25€HT correspondant au contrat d'hébergement des logiciels et des données.

DP2019-17 : GFI Prologiciels Maintenance année 2019 3ème et dernière reconduction – Signature de l'offre proposée par GFI pour un montant annuel de 2 658.32 € HT correspondant au contrat de maintenance.

DP 2019-18 : Maison de Services au public de Revel - Remplacement signalétique sur Bâtiment – Signature de l'offre proposée par FRESHCORE pour un montant global de 1 310,90 € HT correspondant à la création graphique, la fabrication et la pose et la dépose de l'ancienne Signalétique.

DP 2019-19 : Zones économiques - Signalétique commercialisation de lots viabilisés – Signature de l'offre proposée par SUD OUEST SIGNALISATION pour un montant global de 4 555,53 € HT correspondant à la création graphique, la fabrication et la pose de 3 panneaux (2 à la Zone économique de la Pomme et 1 à la Zone économique de La Condamine).

DP 2019-20 : Multi accueil Revel-Complément engazonnement – Signature de l'offre présentée par l'ESAT CHANTECLER pour un montant de 700,81€ TTC, correspondant à la remise en état du gazon sur une surface de 175 m2 et à la remise à niveau du cheminement en dalles alvéolées.

DP 2019-21 : Diagnostic voirie-Accord cadre à bons de commandes - Signature avec l'entreprise IMMERGIS pour un montant maximum de 60 000 euros HT et pour une durée globale prévisionnelle de 12 mois à compter de sa notification, correspondant à l'accord cadre à bons de commandes, pour la réalisation d'un diagnostic du patrimoine routier de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois.

DP2019-22 : Multi accueil de Saint Félix Lauragais Etude de sols type G2 PRO – Signature de l'offre proposée par SARL SOLINGEO pour un montant de 2 800,00 € HT, correspondant à la « mission d'études de sols (type G2 /PRO) » dans le cadre de la construction du nouveau multi accueil à Saint Félix Lauragais.

DP2019-23 : PLU Montégut-Publication de 2 avis d'enquête publique La Dépêche du Midi - Signature des devis proposés par l'Occitane de Publicité 02 PUB pour un montant global de 861.52 €HT, soit 1 033.82 € TTC, correspondant à la publication à la date du 21 mars 2019, puis du 10 avril 2019 de l'avis d'enquête publique pour le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montégut-Lauragais, dans La Dépêche du Midi (31).

DP2019-24 : PLU Montégut -Publication de 2 avis d'enquête publique Voix du Midi – Signature des devis proposés par l'Occitane de Publicité 02PUB pour un montant global de 852,62€ HT, soit 1023,14€TTC, correspondant à la publication à la date du 21 mars 2019 et du 11 avril 2019 de l'avis d'enquête publique pour le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montégut-Lauragais, dans La Voix du Midi (31).

DP2019-25 : Zone d'activités économiques La Pomme II Branchement éclairage public au réseau-Signature de la proposition de branchement présentée par la Société ENEDIS pour un montant de 1 021,04 € toutes taxes, comprenant la pose du coffret et le raccordement au réseau BT de l'opération.

DP2019-26 : Crèche de Saint Félix Lauragais-Préparation étude de sol – Signature de l'offre proposée par l'entreprise BARDOU TP pour un montant de 1 300,00 € HT, comprenant, le transfert de matériel, l'aménagement d'une rampe, l'ouverture d'une saignée dans la digue ; le nivellement sommaire du fond du bassin, l'apport de concassé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE des décisions du Président.

Ainsi délibéré, le 11 avril 2019

Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20190411-DELIB15-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

16-2019/ BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS 2018

Le **JEUDI 11 AVRIL 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (46) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Bertrand GÉLI, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Christian BERJAUD, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Philippe DUSSEL, Pierre FRAISSÉ, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN , Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Alain MARY, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Marc SIÉ, Annie VEAUTE.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Georges ARNAUD à Alain DEVILLE, Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE.

PROCURATIONS (3) : Nelly CALMET à Jean-Claude De BORTOLI, René ESCUDIER à Josette SALLES, Marie-Françoise GAUBERT à André REY,

ABSENTS EXCUSÉS (6) : Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Alexia BOUSQUET, Patricia DUSSENTY, Michel PIERSON, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers :

En exercice : 57

Présents : 48

Votants : 51

16-2019/ BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS 2018

Rapporteur : Albert MAMY

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Cette disposition s'applique également aux départements (article L.3213-2), aux régions (article L.4221-4), aux EPCI (article L.5211-37) et aux syndicats mixtes (article L.5722-3)

Ce bilan est annexé au compte administratif de la communauté de communes.

ÉTAT DES ACQUISITIONS 2018 : Aucune acquisition actée en 2018

ÉTAT DES CESSIONS 2018 :

Zone économique la Condamine (zone transférée au 01/01/2017), Sorèze

- Parcelles C1755 (1 502 m²) et C1760 (soit 360 m²) situées dans la zone économique de la Condamine vendue à la Société ENERGIE (M. Francis Lucena) pour un montant de 14 896,00 € TTC

Zone économique la Pomme (zone transférée au 01/01/2017), Revel

- Une partie de la ZX 590 (environ 9 105m²) située dans la zone économique de la Pomme vendue - à l'euro symbolique - à la Ville de Revel afin de permettre la réalisation du schéma d'assainissement pluvial avec création d'un bassin de rétention parallèle au ruisseau du Mayral,

Zone économique la Pomme II, Revel

- Parcelle ZX604 (3 103 m²) située dans la zone économique la Pomme II vendue à la Société KOLBETREDON (Revel Store Bâche) pour un montant de 42 932,92 € TTC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE du bilan des cessions et acquisitions 2018 de la Communauté de Communes, qui sera annexé au compte administratif 2018.

Ainsi délibéré, le 11 avril 2019

Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20190411-DELIB16-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Le Président,



Page 2



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

17-2019/ TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - TAUX 2019

Le **JEUDI 11 AVRIL 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (46) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Bertrand GÉLI, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Christian BERJAUD, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Philippe DUSSEL, Pierre FRAISSÉ, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN , Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Alain MARY, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Marc SIÉ, Annie VEAUTE.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Georges ARNAUD à Alain DEVILLE, Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE.

PROCURATIONS (3) : Nelly CALMET à Jean-Claude De BORTOLI, René ESCUDIER à Josette SALLES, Marie-Françoise GAUBERT à André REY,

ABSENTS EXCUSÉS (6) : Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Alexia BOUSQUET, Patricia DUSSENTY, Michel PIERSON, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 48 Votants : 51

17-2019/ TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - TAUX 2019

Rapporteur : Étienne THIBAUT

Monsieur le Président présentera le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2019 et proposera le vote des taux suivants :

	taux 2019
LES BRUNELS	9,15%
BELESTA LAURAGAIS	12,15%
JUZES	12,11%
LE FALGA	8,04%
LE VAUX	10,36%
MAURENS	10,38%
MONTEGUT LAURAGAIS	11,40%
MOURVILLES HAUTES	12,41%
NOGARET	10,10%
REVEL *	10,98%
ROUMENS	10,03%
SAINT FELIX LAURAGAIS	10,06%
SAINT JULIA	9,95%
VAUDREUILLE	7,74%
ARFONS	6,46%
BELLESSERTRE	15,36%
BLAN	18,90%
CAHUZAC	16,21%
LES CAMMAZES	12,49%
DURFORT	10,60%
GARREVAQUES	13,93%
LEMPAUT	15,61%
MONTGEY	14,12%
PALLEVILLE	16,40%
POUDIS	16,17%
PUECHOURS	12,05%
SAINT AMANCET	13,32%
SOREZE	14,16%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DECIDE de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019 conformément au tableau présenté,

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette affaire,

INSCRIRE les sommes correspondantes au budget 2019.

Ainsi délibéré, le 11 avril 2019

Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20190411-DELIB17-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Le Président,
André REY

